

# **COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**

## **17 décembre 2010**

Régulièrement convoqué (convocation du 11/12/.2010), le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles BELICARD, le Maire.

Membres présents : Jean ANTHEAUME, Noël PERRET, adjoints, Jean Paul PANNETIER, Richard LOPEZ, Denis FAYARD, Jean-Luc PERRET,

Excusé : Mmes Brigitte CLERC, Sophie PREAUD, Paméla ROUGEOT et M. Jérôme TEILLERE.

Lecture est faite du P. V. de la dernière réunion en date du 12 novembre 2010 et il est approuvé à l'unanimité.

Jean ANTHEAUME est nommé secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **Finances communales :**

Le Maire fait savoir que la gestion du budget de fonctionnement se déroule normalement et qu'il ne sera pas nécessaire de faire de réajustements.

#### **Paiement des factures :**

Le conseil municipal autorise le Maire à engager les dépenses en règlement de factures, avant le vote du budget 2011, à hauteur de 25% des dépenses d'investissement 2010.

#### **Acquisition d'une parcelle de terrain :**

Le conseil municipal autorise le Maire à acheter pour l'euro symbolique la parcelle de terrain, correspondant au tronçon de route face à la maison Vouillon, au lieu-dit « Velay ». Il s'agit d'une régularisation d'un état de fait concernant la route de la Montagne.

#### **Maison Safras :**

Le maire fait part de la réunion qui s'est tenue l'après-midi même en mairie avec M. COUDEYRE, l'architecte et les responsables de la bibliothèque de la commune, au cours de laquelle l'aménagement intérieur a été évoqué. La question de l'accessibilité a été au centre des débats, les frais de mise en conformité, pouvant être subventionnés à 50%, un devis détaillé sera joint à la demande de subvention régionale.

Le Maire informe le conseil municipal que l'architecte a déposé ce jour la demande de permis de construire pour l'ensemble du projet de transformation de la maison « Safras ».

Le conseil municipal autorise le Maire à lancer l'appel d'offres pour le « Lot-1-Démolition » de ce projet. L'ouverture des plis de propositions est fixée au vendredi 21 janvier 2011 à 14 heures en Mairie.

#### **La voirie :**

Noël PERRET fait le point sur les routes à réparer. Il fournira pour début janvier, à la Communauté de communes, l'ordre de priorité des zones à traiter. Le Maire prévient qu'en raison du désengagement financier du département, la Communauté de communes supportera seule les frais inhérents à ces travaux.

#### **Recensement 2011 :**

Le conseil municipal autorise la création d'un emploi de recenseur à durée déterminée pour les opérations de recensement de janvier à février 2011 et fixe le montant de l'indemnité allouée à l'agent recenseur et au coordinateur.

Le Maire prendra un arrêté municipal pour chacune des personnes retenues pour ce travail.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Le Maire rappelle que la cérémonie des vœux se déroulera le dimanche 9 janvier 2011. A cette occasion, la commune étant propriétaire d'une licence IV, le conseil municipal autorise le Maire à ouvrir un débit de boissons de 4<sup>ème</sup> catégorie dans la salle communale, sans but lucratif.

Le Maire rend compte au conseil municipal, des demandes de travaux présentées par les enseignantes de l'école primaire et de l'école maternelle, lors du dernier conseil de classe. Le conseil municipal donne un avis favorable à l'utilisation de la salle des fêtes pour le sport des enfants de l'école primaire 2 fois par semaine en période hivernale, sauf en cas d'utilisation de la salle par d'autres associations et sous réserve de changement de chaussures pour le respect de la propreté de cette salle.

Noël PERRET rappelle les réparations à effectuer sur le tracteur de la commune et les problèmes techniques de la saleuse.

Le projet WIMAX suit son cours. La réunion d'information, initialement prévue le 30/11/2010 et reportée pour cause de mauvais temps, se déroulera le 12 janvier 2011 à la salle des fêtes.

Le Maire fait savoir que la carte communale est en bonne voie d'homologation à la préfecture.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au vendredi 21 janvier 2011.

A 22 heures 15, l'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.